

# Guide



Pour les enseignants  
qui accueillent  
un élève présentant  
une déficience visuelle

# Sommaire

## Caractéristiques de la déficience visuelle ..... p. 3

### 1 Définitions ..... p. 3

### 2 Différentes façons de mal voir ..... p. 4

2.1 Perception totale mais floue ..... p. 4

2.2 Vision périphérique avec scotome central ..... p. 4

2.3 Vision tubulaire ..... p. 4

### 3 Gènes fonctionnelles ..... p. 4

3.1 Vision de loin floue ..... p. 4

3.2 Vision de près ..... p. 4

3.3 Vision périphérique avec scotome central ..... p. 5

3.4 Vision tubulaire ..... p. 5

3.5 Variations de la qualité de la vision restante ..... p. 5

### 4 Phénomènes pouvant accompagner la déficience visuelle ... p. 5

4.1 Nystagmus ..... p. 5

4.2 Photophobie ..... p. 5

4.3 Anomalies de la vision des couleurs ..... p. 6

4.4 Blindisme ..... p. 6

## Organisation de l'adaptation pédagogique ..... p. 7

### 1 Prise en compte des aspects objectifs de la déficience visuelle ..... p. 7

1.1 Dans la préparation de l'arrivée de l'enfant ..... p. 7

1.2 Dans l'organisation du cadre de la classe ..... p. 7

1.3 Dans la préparation de la séquence ..... p. 8

1.4 Dans le déroulement de la séquence ..... p. 9

1.5 Dans les activités extérieures ..... p. 11

### 2 Prise en compte des aspects subjectifs de la déficience visuelle ..... p. 12

2.1 Capacités utilisables ..... p. 12

2.2 Compétences difficiles à maîtriser et attitudes pédagogiques facilitant leur acquisition ..... p. 12

### 3 Prise en compte des aspects comportementaux liés à la déficience visuelle ..... p. 13

3.1 Comportement de l'enfant ..... p. 13

3.2 Attitude de l'enseignant ..... p. 13

## Les fonctions de l'enseignant spécialisé chargé du soutien ..... p. 15

### 1 Rôles ..... p. 15

### 2 Propositions qu'il peut formuler ..... p. 15

Éléments bibliographiques ..... p. 17

Pratiquement ..... p. 18

Annexe I ..... p. 20

Annexe II ..... p. 33

# Avertissement

Ce fascicule concerne la scolarisation des élèves déficients visuels travaillant "en noir" (expression employée par les personnes aveugles pour désigner l'écriture des voyants), il se veut essentiellement pratique. Son objectif est, d'une part, de lever l'inquiétude causée par l'arrivée d'un élève particulier, d'autre part, d'apporter des aides pédagogiques et techniques lors de la mise en place de situations d'apprentissage.

Michèle Collat  
formatrice au Centre national d'études  
et de formation pour l'enfance inadaptée

"Une nouvelle édition de ce guide incluant la scolarisation des élèves aveugles qui travaillent en braille paraîtra au mois de juin 2002".

# Caractéristiques de la déficience visuelle

## 1. Définitions

Il existe de nombreux troubles visuels. En France, environ 10% de la population connaissent des difficultés visuelles. Il s'agit la plupart du temps d'anomalies bénignes qui, une fois corrigées, n'entraînent pas nécessairement de déficiences.

Il existe cependant, en nombre moins important, des déficiences visuelles graves entraînant des gênes fonctionnelles importantes.

La déficience visuelle est définie réglementairement par :

- l'état du champ visuel (étendue de l'espace qu'un œil immobile peut embrasser) ;
- la mesure de l'acuité visuelle (aptitude de l'œil à apprécier les détails).

Voir annexe I page 20.

En France, est considérée comme malvoyante toute personne dont l'acuité visuelle (A V) est inférieure ou égale à  $4/10^e$  au meilleur œil après correction et un champ visuel réduit à  $20^\circ$ . Toute personne dont la vision est inférieure ou égale à  $1/20^e$  au meilleur œil après correction et un champ visuel réduit à  $10^\circ$  pour chaque œil est considérée comme légalement aveugle.

Si l'on se réfère à l'Organisation mondiale de la santé, il existe 5 catégories de déficiences visuelles :

- Modérée A V binoculaire corrigée entre 1 et  $3/10^e$
- Grave A V binoculaire corrigée entre  $1/20^e$  et  $1/10^e$
- Profonde A V binoculaire corrigée entre  $1/50^e$  et  $1/20^e$
- Presque totale A V  $<1/50^e$  avec perception lumineuse
- Totale cécité absolue, pas de perception lumineuse.

Cependant, il est important de noter que la déficience visuelle aura un retentissement différent selon qu'elle est congénitale ou acquise, tôt ou tardivement, isolée ou associée à une autre pathologie, ou à des troubles réactionnels.

Dans le même esprit, les nouvelles approches de la déficience visuelle abordent sa définition non plus en termes de manques, mais en termes de possibilités, non plus en terme de réparation, mais en terme de réhabilitation.

## 2. Différentes façons de mal voir

Il existe de nombreuses pathologies oculaires qui entraînent, à des degrés divers, différentes façons de mal voir.

Voir annexe I pages 20, 21 et 22.

### 2.1 Perception totale mais floue

- Les contrastes sont peu perceptibles.
- Les distances sont mal appréciées.
- Il n'y a pas de perception du relief.
- Les couleurs sont atténuées.

### 2.2 Vision périphérique avec scotome central

Le scotome est une perte ou une altération de la vision dans une zone limitée du champ visuel.

- Seule la rétine périphérique fonctionne mais cette partie de la rétine ne discerne pas les détails.
- Il n'existe donc qu'une connaissance de l'espace et une sensibilité au mouvement.
- L'acuité visuelle est très faible (plus ou moins  $1/10^e$ ).

### 2.3 Vision tubulaire

Comme à travers un canon de fusil.

- Le champ de vision est plus ou moins étendu, plus ou moins de qualité.
- La rétine centrale étant un analyseur d'images, l'acuité visuelle peut être normale.
- La vision nocturne est réduite.

## 3. Gênes fonctionnelles

Ces différentes façons de mal voir génèrent, bien entendu, des gênes fonctionnelles qui vont engendrer des difficultés dans la vie quotidienne de la classe.

### 3.1 Vision de loin floue

L'enfant perçoit mal son environnement :

- l'enseignant ;
- les camarades ;
- tout ce qui est présenté à plus de deux mètres.

**Conséquences :**

- il ne voit pas au tableau ;
- il ne voit pas les affichages muraux, surtout s'ils sont situés très haut ;
- il ne peut bénéficier de tout le travail d'imprégnation que ces documents induisent ;
- il ne peut percevoir un document présenté collectivement ;
- il suit mal une activité présentée trop loin de lui (éducation physique par exemple) ;
- il présente donc une tendance à s'isoler, à se désinvestir de l'activité ;
- il peut passer pour étourdi, distrait.

### 3.2 Vision de près

L'enfant compense sa faible vision en s'approchant le plus possible de son document.

**Conséquences :**

- un champ visuel restreint ;
- aucune vision globale ;
- une connaissance d'un document par approches successives ;
- une possibilité d'anticipation très limitée.

### 3.3 Vision périphérique avec scotome central

L'enfant est très à l'aise dans ses déplacements et sa connaissance de l'espace intermédiaire et lointain.

**Conséquence :**

les exercices de lecture sont difficiles voire impossibles selon l'étendue du scotome.

### 3.4 Vision tubulaire

La discrimination visuelle centrale étant intacte, l'élève devrait lire sans difficultés.

**Conséquences :**

des problèmes vont naître, de prises de repères et de localisation dans l'espace-feuille, le champ visuel pouvant être très réduit.

### 3.5 Variations de la qualité de la vision restante

Beaucoup de variations dans la façon de voir apparaissent au cours de la journée. Elles sont dues :

- à une fatigue générale ;
- à une fatigue de concentration ;
- à une difficulté à s'adapter aux changements lumineux.

## 4. Phénomènes pouvant accompagner la déficience visuelle

### 4.1 Nystagmus

C'est un trouble du réflexe de fixation, phénomène spontané ou provoqué, congénital ou acquis, caractérisé par l'existence de secousses rythmiques du ou des globes oculaires linéaires ou rotatoires.

Il est souvent associé à d'autres pathologies, présente des salves déclenchées par l'émotion, exacerbé par la fixation et l'attention, atténué par le repos, il disparaît à l'occlusion des paupières.

**Conséquences :**

- difficulté à fixer un détail trop longtemps ;
- l'inquiétude et l'effort visuel augmentent ce phénomène et amplifient ses conséquences.

### 4.2 Photophobie

Elle engendre une sensation pénible produite par la lumière et qui se manifeste par des clignements de paupières répétés.

**Conséquences :**

- difficultés à percevoir dans une salle trop éclairée, ou sur un tableau blanc s'il présente trop de reflets ;
- doit porter continuellement des lunettes teintées ou une casquette à visière.

### 4.3 Anomalies de la vision des couleurs

Elles peuvent être :

- partielles : l'enfant ne voit pas une couleur ou en distingue mal les nuances ;
- ou totales : l'enfant ne perçoit aucune couleur, mais seulement des différences d'intensité.

**Conséquences :**

- impossibilité à percevoir des repères colorés ;
- peut être quelquefois dans le gris absolu ;
- ne peut envisager certaines professions.

### 4.4 Blindisme

C'est un phénomène pouvant apparaître chez les enfants déficients visuels profonds et les aveugles.

Il s'agit d'un certain type de comportement psychomoteur, caractérisé par des balancements et tournoiements itératifs, parfois rythmiques, une démarche particulière, des mouvements faciaux ou du cou ressemblant à certains tics.

**Conséquences :**

Son apparition chez le déficient visuel est le signe d'un désinvestissement par rapport à l'activité en cours.

# Organisation de l'adaptation pédagogique

La déficience visuelle génère des gênes fonctionnelles qui vont entraîner, à des degrés divers, des difficultés d'apprentissage.

La plupart des problèmes que rencontre l'enfant malvoyant sont liés aux difficultés de prise d'informations visuelles et de transmission par l'écrit de ses connaissances et ceci dans toutes les disciplines.

Si tous les contenus doivent être abordés, des difficultés vont naître, liées à la lecture, à l'écriture, et au passage lecture/écriture.

Pour compenser ces aspects négatifs :

- l'enfant va développer des capacités et des moyens de compensation qui lui permettront d'obtenir une efficacité comparable à celle de ses camarades ;
- l'enseignant va mettre en place des adaptations pédagogiques et proposer des aides techniques indispensables.

## 1. Prise en compte des aspects objectifs de la déficience visuelle

### 1.1 Dans la préparation de l'arrivée de l'enfant

Prévoir une présence progressive, surtout pour les plus jeunes.

Parler de son arrivée à ses camarades en termes modérés, pour éviter rejet ou surprotection.

Lui permettre, **avant son arrivée**, de prendre connaissance de l'école (couloirs, préau, sanitaires, locaux de la cantine, cour de récréation...), de la classe, afin qu'il puisse prendre ses repères dans le calme, loin de l'agitation et du bruit causés par un grand nombre d'enfants.

Matérialiser, à son intention, c'est-à-dire avec des repères identifiables par lui (agrandis, sonores, tactiles, olfactifs), les points stratégiques de l'école.

Pointer avec lui, les embûches existantes et prévoir les moyens de les contourner.

Lui présenter les personnes qu'il sera amené à rencontrer, et l'aider à trouver les indices pertinents qui lui permettront de les identifier aisément (taille, corpulence, silhouette caractéristique, voix).

Lui aménager un coin personnel où il pourra plus facilement s'organiser, et où son matériel sera toujours disposé de la même manière.

Négocier avec lui sa participation aux récréations ; celles-ci étant souvent sources d'angoisse, on peut imaginer une approche progressive, ainsi qu'un accompagnement par un camarade ou l'adulte de service.

### 1.2 Dans l'organisation du cadre de la classe

Elle doit apporter à l'enfant un maximum de confort visuel à différents niveaux.

Pour cela, il faut penser à :

- l'emplacement dans la classe : le plus près possible du tableau (s'il peut voir au tableau), mais non isolé de ses camarades ;
- l'éclairage : de la classe, du tableau, mais aussi de la table de l'enfant, un éclairage individuel est souvent indispensable (excepté pour les photophobes) ;
- l'inclinaison de la table de l'enfant, il faut prévoir un pupitre incliné afin d'éviter des attitudes néfastes et parfois douloureuses pour la colonne vertébrale ;
- l'affichage des écrits dans la classe : ils doivent se trouver à hauteur des yeux des enfants, il faut éviter de les placer au-dessus du tableau.

### 1.3 Dans la préparation de la séquence

#### • **Choix des documents écrits proposés à l'enfant**

Certains documents proposés dans les classes ne sont pas utilisables par un élève malvoyant :

- les lettres sont trop petites ;
- le trait n'est pas assez épais ;
- les lignes sont insuffisamment espacées.

Il doivent donc être agrandis mais dans des proportions raisonnables (120-130 %), un document trop agrandi multipliant les difficultés d'exploration visuelle et diminuant la quantité d'informations perçues par le regard.

Pour connaître l'agrandissement le mieux adapté à chaque enfant, il est recommandé de lui présenter plusieurs types d'agrandissement, il choisira d'emblée celui qui lui convient le mieux.

Il est important de préciser que certains supports de travail ne doivent pas être agrandis, par exemple les coloriages, les reconnaissances de figures géométriques, certains pourraient même être diminués, par exemple les exercices de mesures et de tracés.

Il est également inutile d'agrandir un document flou car il demeurera, malgré l'agrandissement, peu utilisable par l'enfant.

Il faut surtout attacher une importance particulière à la qualité de ces documents :

- lisibilité des caractères ;
- contrastes figures-fonds accentués (les photocopies sont à proscrire) ;
- lignes suffisamment espacées ;
- marques significatives (points, virgules, etc.) renforcées pour faciliter les repérages ;
- l'utilisation de l'informatique par les enseignants permet d'atteindre cet objectif ;
- écriture manuscrite soignée, les lettres doivent être particulièrement bien formées ;

**Exemple :** d peut être perçu comme cl et non comme d et perturber l'enfant qui ne voit pas, faute d'un champ visuel normal, la suite du mot qui pourrait lui donner la solution.

Ce soin particulier apporté à la qualité des écrits prend toute son importance lors de l'apprentissage de la lecture, chaque difficulté de perception visuelle risquant de compromettre la prise d'indices nécessaire à cette approche.

Voir annexe I pages 24-32.

### • **Supports de travail adaptés**

L'enfant malvoyant met beaucoup de temps à prendre des repères visuels dans un support écrit dont il n'a pas une vision globale.

Certains documents sont "illisibles" pour lui, car trop riches en informations diverses non organisées dans l'espace.

Voir annexe I pages 27-32.

**Exemple** : il arrive souvent que plusieurs exercices figurent sur une même feuille. On peut découper cette feuille en plusieurs parties et proposer à l'enfant les exercices les uns après les autres, ou plus simplement plier la feuille pour isoler chaque exercice.

Il faut préparer des documents nets, débarrassés des informations inutiles, afin de faciliter la prise d'informations.

Il doit utiliser des cahiers aux lignes bien visibles ; pour le cours préparatoire, on peut tracer des lignes au feutre fin sur un cahier ordinaire.

Il est préférable d'adopter le cahier plutôt que le classeur, l'utilisation de celui-ci entraînant une difficulté supplémentaire due au rangement indispensable.

Il faut prévoir, si nécessaire, les aides techniques indispensables (sur-ligneurs, loupe, magnétophone...).

## **1.4 Dans le déroulement de la séquence**

### **Lors des activités de grand groupe**

Au tableau, il est indispensable d'écrire gros, d'éviter les lignes trop longues, il est souvent préférable d'utiliser la craie jaune.

Le tableau blanc est plus lisible, mais quelquefois éblouissant pour les photophobes.

Il est indispensable d'oraliser au maximum en employant un vocabulaire spatial précis et toujours le même. Par exemple, j'écris les consignes en haut à gauche du tableau

Il est souvent nécessaire de donner à l'enfant un support de travail individuel, pour tout travail présenté ou effectué collectivement au tableau.

C'est lors de ces activités qu'il faut particulièrement veiller à ce qu'il ne s'isole pas :

- en le sollicitant ;
- en l'interrogeant ;
- en l'incitant à se rapprocher de la source d'information : l'enseignant ou le tableau, démarche qu'il ne fera pas spontanément.

### **Lors des activités individuelles**

#### **• À l'école maternelle**

L'enfant expérimente, manipule jeux et objets variés, construit et démonte, découvre par l'observation.

Lors de ces activités :

- veiller à ce que les supports servant à ses investigations soient à portée de ses yeux, l'enfant malvoyant ne pouvant avoir envie d'explorer ce qu'il ne voit pas précisément ;
- l'inciter à aller vers l'information ;
- contrôler, par une observation attentive, que les objectifs visés ont été atteints.

Dans les activités préparatoires à la lecture et à l'écriture, veiller :

- à ce que les supports soient visibles et lisibles par l'enfant ;

- à compenser la mauvaise coordination œil/main en travaillant plus longtemps, et séparément, le geste et la trace qu'il produit ;
- à utiliser, pour l'écriture, des feutres et de grands supports (feuilles puis bandes de papier de plus en plus étroites) plus longtemps que pour les autres avant d'en arriver à écrire à l'intérieur des lignes ;
- à mener les apprentissages plus lentement et sans saut d'étapes.

Lors des activités d'écoute, il est essentiel de l'inciter à une participation active, la précision de ses perceptions auditives étant un facteur de compensation important de sa malvoyance.

#### • À l'école élémentaire

L'enfant malvoyant est notablement plus lent que ses camarades dans l'accomplissement de ses tâches écrites d'écolier, et ceci est une conséquence directe de sa déficience visuelle. Il lit plus lentement, écrit plus lentement, et doit effectuer sans arrêt des allers-retours du regard entre les éléments essentiels de l'exercice à réaliser.

#### Exemple :

- questions sur une page, texte de référence sur une autre page ;
- questions en haut d'une page, réponse à rédiger dans la partie inférieure.

Pour ces raisons, la quantité de production écrite doit pouvoir être limitée, remplacée si cela est possible par des réponses orales. Il est bon d'éviter les copies trop longues ou répétitives.

#### Exemples :

- lors d'un exercice de conjugaison, on peut permettre à l'enfant malvoyant de ne pas copier l'intégralité des phrases, mais seulement le verbe dont l'orthographe change, ce qui lui permettra de concentrer son attention sur l'essentiel de l'objectif visé par la séquence ;
- de même, on est en droit d'exiger une copie sans fautes et convenablement écrite à condition qu'elle soit courte et faite à partir d'un modèle lisible pour lui (imprimé et convenablement agrandi).

Il faut éviter les temps de fixation trop longs qui risquent d'accentuer le phénomène de nystagmus.

Des mesures et des tracés géométriques peuvent être effectués, mais il faut utiliser des instruments adaptés, ne pas exiger une trop grande précision et reconnaître ses limites visuelles (impossibilité à percevoir les millimètres par exemple).

L'enfant malvoyant a des difficultés à explorer la page d'un texte puisqu'il ne la voit pas dans son intégralité, il ne peut facilement trouver des informations. Il a aussi des difficultés à les retrouver.

Pour lui faciliter la tâche, il doit être autorisé à matérialiser des repères en pointant, soulignant, surlignant.

#### Exemples :

- les marques de ponctuation qui sont mal ou non vues par lui ;
- les débuts et les fins de paragraphes ;
- les indications trouvées lors d'une première lecture et qui répondent aux questions demandées, pour éviter de devoir les rechercher ;
- les numéros des questions auxquelles il faut répondre.

Il doit également être autorisé à barrer les questions au fur et à mesure de leur résolution.

Il lui est particulièrement difficile de travailler sur ses écrits manuscrits

ou sur ceux des autres (corrections, opérations) souvent illisibles pour lui. L'utilisation de l'informatique et de la calculette prend ici tout son sens.

De même les activités "annexes" (découpages, coloriages) doivent être limitées.

On peut, en classe, prévoir, l'aide d'un "secrétaire", qui peut être un maître ou un camarade, en particulier pour des activités de recherches documentaires.

Enfin, on peut lui octroyer un temps plus long pour la réalisation de son travail, en particulier lors des activités de contrôles. Les textes prévoient, au moment des examens, un tiers de temps supplémentaire.

Il est indispensable d'aménager les différentes évaluations, comme indiqué plus haut, afin qu'elles puissent permettre d'évaluer ses connaissances et non pas ses difficultés à les restituer par écrit.

#### • Au collègue

L'adolescent va devoir encore surmonter des difficultés matérielles, organisationnelles et d'apprentissages.

Le nombre important d'élèves et de professeurs, les changements qui s'opèrent toutes les heures créent des difficultés de prises de repères temporels et spatiaux et, de ce fait, génèrent des situations angoissantes.

Il est par conséquent recommandé :

- de permettre à l'élève de prendre connaissance, dans le calme, des différents lieux où il devra se rendre ;
- de matérialiser ces lieux par un panneau significatif et visible de loin par lui ;
- d'essayer, autant que faire se peut, de limiter le nombre de déplacements à effectuer au cours de la journée ; dans l'idéal, on pourrait imaginer un lieu permanent pour l'élève et des professeurs qui se déplacent ;
- de l'autoriser, voire de l'encourager, à utiliser le matériel qui lui est nécessaire : ordinateur, télé-agrandisseur, loupe, dictaphone...

Si le collégien malvoyant a gagné en autonomie et en techniques spécifiques de travail, ses difficultés visuelles demeurent et ne lui permettent pas d'appréhender au même rythme que ses camarades les objets d'apprentissage.

Un temps, variable selon les enfants, doit être consacré, surtout en début d'année, à une aide méthodologique : repérages dans l'emploi du temps, le cahier de texte, dans les différents ouvrages et cahiers, aide à l'organisation du travail en classe, en permanence ou à la maison. Cette aide lui permettra de gagner en efficacité et peu à peu d'acquérir un rythme de travail quasiment égal à celui des autres.

Les recommandations évoquées plus haut ont encore tout leur sens, surtout en ce qui concerne la qualité des documents fournis et la quantité d'écrit demandée, sachant qu'apparaissent au collège schémas scientifiques et graphiques mathématiques difficilement exploitables s'ils ne sont pas adaptés.

Cependant, s'il est judicieux de limiter la quantité d'écrit sans nuire à l'apprentissage des contenus, il faut savoir que le fait d'utiliser sa vision ne peut entraîner de dommages organiques.

### 1.5 Dans les activités extérieures

Il faut veiller à l'exactitude et à la clarté des prises de notes (leçons, devoirs).

Il est recommandé d'utiliser l'enregistrement des leçons afin d'éviter des lectures multiples (résumés d'histoire par exemple).

Par ailleurs, il lui est impossible de mémoriser un texte écrit par ses soins, toute son énergie étant mobilisée par le déchiffrement de son écriture, il faut impérativement lui fournir un texte imprimé.

**Il a été souvent constaté que ce qui est mis en œuvre pour permettre à un enfant malvoyant d'appréhender plus facilement les apprentissages (clarté et netteté des documents par exemple) est bénéfique aux autres enfants.**

## 2. Prise en compte des aspects subjectifs de la déficience visuelle

Certes, des difficultés sont présentes et parfois difficilement contour-nables. Cependant, l'enfant déficient visuel doit être, comme tous les autres élèves, considéré comme un sujet pris dans sa globalité, ayant une histoire, une personnalité, un contexte familial, des expériences, des ressources personnelles, dont il faudra tenir compte.

Chaque enfant malvoyant va donc utiliser capacités présentes et com-pétences déjà acquises, selon des modalités différentes, mais qui lui permettront de développer des attitudes positives et d'avoir au sein de la classe un rôle interactif.

### 2.1 Capacités utilisables

Elles sont à même de donner à l'enfant malvoyant une efficacité com-parable à celle de ses camarades.

#### Attention auditive

Elle lui permet :

- d'être actif au même titre que ses camarades ;
- de se situer dans l'espace intermédiaire et lointain ;
- de capter les informations non perçues visuellement et ainsi de :
  - . corriger un exercice,
  - . de copier une consigne, etc.

#### Mémoire auditive

Elle lui facilite :

- l'apprentissage de textes, poésies, résumés ;
- l'acquisition et l'application des règles d'orthographe et de grammaire par exemple ;
- la référence aux informations entendues.

#### Aptitude à communiquer oralement

Elle l'encourage à verbaliser ses démarches :

- prendre la parole à bon escient ;
- émettre des hypothèses ;
- faire des choix et les justifier ;
- présenter un avis personnel et argumenter.

Elle peut lui permettre :

- de transmettre ses connaissances oralement ;
- de suppléer un écrit déficient.

Par exemple : démarche de résolution de problème bien comprise et explicitée oralement compensant des difficultés à organiser un travail similaire par écrit.

### 2.2 Compétences difficiles à maîtriser et attitudes pédagogiques facilitant leur acquisition

Voir annexe II page 33.

## 3. Prise en compte des aspects comportementaux liés à la déficience visuelle

### 3.1 Comportement de l'enfant

Pour un enfant malvoyant, appréhender par la vision son environnement représente un tel effort que cela peut entraîner :

- une fatigue plus grande (fatigue générale, fatigue de concentration) ;
- une lenteur certaine.

Mais aussi :

- des manifestations de découragement ;
- une tendance à s'isoler.

### 3.2 Attitude de l'enseignant

#### Être attentif

- Éviter les questions peu pertinentes du type : "Est-ce que tu vois bien ?". Il répondra inmanquablement "oui", il a toujours vu ainsi, il n'a aucune référence à une vision normale.
- Veiller à l'accueil de l'enfant, en particulier le jour de son arrivée.
- Tenter d'équilibrer aide nécessaire et surprotection néfaste.
- Lui permettre d'avoir un rôle interactif au sein du groupe.

#### Exemples :

- Il aura des difficultés, lors d'activités de recherches autour d'un thème, à trouver dans la bibliothèque des documents intéressants, mais il aura sa place au sein du groupe en donnant son avis sur la pertinence des documents et sur la place qu'ils occuperont dans le texte final.
- Il aura développé des compétences de mémorisation et d'intériorisation et pourra aider ses camarades lors de résolutions de problèmes et de calcul mental, par exemple.
- Lui manifester de l'intérêt par un signe particulier (non visuel de préférence).
- Oraliser au maximum, en particulier les consignes de travail.
- Employer un vocabulaire spatial précis, afin de faciliter ses repérages.

#### Être vigilant

- Savoir que l'apparition d'un blindness est un signe d'isolement.
- Veiller à l'utilisation optimale du matériel spécialisé.
- Ne pas oublier les contre-indications en éducation physique : risques de coups sur la tête (ballon), exercices avec tête en bas (roulades, certains jeux d'espaliers).
- S'assurer, autant que faire se peut, que la tâche proposée est réalisable, compte tenu de sa déficience.
- Avoir toujours à l'esprit l'objectif précis de la séquence afin de pouvoir déterminer la quantité de travail écrit juste nécessaire à l'acquisition de la compétence visée.

#### Être exigeant sur

- L'apprentissage des contenus.
- La participation aux activités de la classe.
- Le respect des consignes d'ordre et de rangement.
- Le soin minimum apporté au travail scolaire.

#### Savoir accepter

- Une certaine lenteur.

- Une qualité d'écriture médiocre.
- Des déplacements.
- Une quantité d'écrits réduite.
- L'utilisation de techniques de travail particulières.

Malgré ces recommandations qui sont en rapport direct avec la malvoyance, l'enseignant d'accueil doit considérer l'enfant intégré comme un élément de la classe au même titre que ses pairs et soumis aux mêmes règles : tâches collectives, responsabilités, encouragements, compliments, ... punitions.

# Les fonctions de l'enseignant spécialisé chargé du soutien

Parmi les différents professionnels qui peuvent intervenir auprès d'un élève malvoyant intégré, l'enseignant spécialisé chargé du soutien occupe une place prépondérante.

Le rôle de l'enseignant d'accueil est essentiel, celui de l'enseignant de soutien est important. De la qualité des relations qui vont se nouer entre eux va dépendre, en partie, la réussite du projet.

## 1. Rôles de l'enseignant de soutien

- Information auprès des acteurs de l'intégration :
  - sur la déficience visuelle,
  - sur les adaptations pédagogiques nécessaires.
- Échanges avec :
  - l'enseignant,
  - l'enfant,
  - les autres acteurs.
- Prise en charge des problèmes matériels.
- Conseils.
- Aide aux apprentissages en général.
- Aides aux apprentissages spécifiques :
  - utilisation du matériel,
  - dactylographie,
  - informatique.

## 2. Propositions qu'il peut formuler

- Observation de l'enfant au cours de diverses activités.
- Soutien individuel :
  - reprendre un travail non terminé,
  - combler un retard dû à une absence,
  - effectuer un travail d'évaluation,
  - prendre en charge les apprentissages techniques,
  - mais surtout : **donner des techniques de travail générales et spécifiques, et une aide méthodologique** qui pourront être réinvesties lors d'activités ultérieures.
- Travail en petits groupes, avec d'autres enfants de la classe :
  - effectuer en même temps que les autres dans la classe, des activités qui demandent plus de temps de réalisation ;
  - travailler des compétences transversales et méthodologiques.
- Aide individuelle dans la classe ou à l'extérieur :
  - activités de recherches,
  - aide aux devoirs,
  - activités de détente.

L'enseignant de soutien ne pourra mettre en place son projet qu'avec l'accord de l'enseignant d'accueil.

L'enfant ne se sentira à l'aise dans ce dispositif que s'il se sent accepté par tous.

D'où l'importance de ce travail d'équipe entre l'enseignant d'accueil qui **a la responsabilité des acquis de ses élèves**, et l'enseignant de soutien qui **doit apporter ses connaissances au service de tous les acteurs de l'intégration**.

### **Conclusion**

La présence d'un élève malvoyant au sein d'une classe ordinaire ne doit pas entraîner de modifications dans les objectifs du projet global de la classe.

Cependant, les adaptations pédagogiques évoquées demeurent incontournables, la situation lecture/écriture se révélant toujours difficile, même si l'enfant donne par ailleurs l'impression de "bien voir".

Une fois réunies toutes les conditions d'un confort visuel optimal, l'élève malvoyant intégré va aborder les apprentissages à son rythme avec les ressources et les faiblesses liées à sa personne, comme n'importe quel élève de sa classe dans un lieu où les interactions cognitives et sociales sont les plus nombreuses.

# Éléments bibliographiques

- Hugonnier-Clayette, Set al., *Les handicaps visuels*, Villeurbanne, Simep, 1986.
- "L'éducation des enfants déficients visuels : perspectives récentes." *Le Courrier de Suresnes*, n°56, 1992.
- "L'éducation physique et sportive des enfants et adolescents déficients visuels et aveugles." *Le Courrier de Suresnes*, n°47, 1987.
- "Jeunes aveugles ou malvoyants", *Réadaptation*, n°428, 1996.
- "Amblyopie et amblyopes", *Réadaptation*, n°346, 1988.
- "La scolarisation des élèves déficients visuels dans les établissements ordinaires", *Réadaptation*, n°455, numéro spécial, décembre 1998.
- Circulaire 91-302 du 18/11/1991 : Intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés.
- "Je veux être un enfant comme les autres" suivi de "*Aides techniques pour un enfant déficient visuel*", cassette vidéo, 30 min, Secam, production du CNEFEI, 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes, 1994.

# Pratiquement ...

- Pour toute information technique, pédagogique ou didactique relative à l'intégration des personnes malvoyantes, prendre contact avec le centre national de Suresnes :

CNEFEI

58-60, avenue des Landes,

92150 Suresnes

Téléphone : 01 41 44 31 00

Fax : 01 45 06 39 93

- La revue *Réadaptation* a consacré trois numéros aux jeunes malvoyants :

- "La scolarisation des élèves déficients visuels dans les établissements ordinaires"

n°455/1998

- "Jeunes aveugles ou malvoyants"

n°428/1996

- "Amblyopie et amblyopes"

n°346/1988

Réadaptation/ONISEP

168, boulevard du Montparnasse,

75014 Paris

Téléphone : 01 43 21 46 05

Fax : 01 43 21 05 65

- Deux numéros du *Courrier de Suresnes* ont été consacrés à la déficience visuelle :

- "L'Éducation des enfants déficients visuels : perspectives récentes"

n°56/1992

- "L'Éducation physique et sportive des enfants et adolescents déficients visuels et aveugles"

n°47/1987

- Le CNEFEI a également produit une cassette vidéo : "Je veux être un enfant comme les autres" suivi de "Aides thérapeutiques pour un enfant déficient visuel" (Sécam/30mn).

- L'ensemble des adresses utiles et de nombreux éléments bibliographiques figurent dans le n°455 de la revue *Réadaptation* (pages 47 et 48)

- Les principes et les modalités de l'intégration des jeunes handicapés sont définies par des textes réglementaires dont voici l'essentiel :

## Lois

- Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées (n°75-534 du 30 juin 1975) ;
- Loi d'orientation sur l'éducation (n°89-486 du 10 juillet 1989).

## Circulaires

- Mise en œuvre d'une politique d'intégration en faveur des enfants et adolescents handicapés (circulaire n°82-2 et 82-048 du 29 janvier 1982) ;
- Mise en place d'actions de soutien et de soins spécialisés en vue de l'intégration dans les établissements scolaires ordinaires des enfants et adolescents handicapés ou en difficulté en raison d'une maladie, de troubles de la personnalité ou de troubles graves du comportement (circulaire n°83-082 et 3/83/S du 29 janvier 1983) ;
- Organisation des examens publics pour les candidats handicapés physiques, moteurs ou sensoriels (circulaire n°85-302 du 30 août 1989) ;
- Intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés (circulaire n°91-302 du 18 novembre 1991) ;
- Scolarisation des enfants handicapés à l'école primaire. Classes d'intégration scolaire (CLIS) (circulaire n°91-304 du 18 novembre 1991) ;
- Accueil des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période dans les établissements d'enseignement public et privé sous contrat des premier et second degré (circulaire n°93-248 du 22 juillet 1993) ;
- Intégration scolaire des pré-adolescents et adolescents présentant des handicaps au collège et au lycée (circulaire n°95-124 du 17 mai 1995).